



ACTUALISATION DU PLAN DE MOBILITÉ DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET DES FOYERS

RAPPORT DE SYNTHÈSE 27.10.2023

1 CONTEXTE

Le plan de mobilité de l'administration communale de la Ville de Bulle a été établi et introduit en 2010. Plusieurs changements sont survenus depuis, questionnant l'adéquation des mesures mises en place à l'époque (tournus dans le personnel, modification de l'offre de transport et déménagement d'une partie des services dans un nouveau bâtiment sis Château-d'En-Bas 33).

Les besoins d'ajustement ont été examinés au cours d'une étude menée en 2023, dont les principaux résultats sont présentés dans ce rapport de synthèse. Le travail d'actualisation a été accompagné et soutenu par un bureau d'études spécialisé, GEOGRAFE Sàrl.

2 DÉMARCHE DE TRAVAIL

Le processus d'actualisation, mené entre avril et septembre 2023, a été construit autour de 3 phases de travail :

1. Mise à jour du diagnostic
 - Actualisation du bassin de provenance des collaborateur·trices de l'administration et des foyers ;
 - Examen sommaire des grandes modifications apportées à l'offre de transport depuis 2010 ;
 - Conduite d'une enquête auprès des collaborateur·trice·s pour connaître leurs habitudes de déplacement, leur disposition au changement et leur recours aux mesures du plan de mobilité.
2. Plan d'action
 - Proposition et discussion des ajustements et compléments possibles.
3. Mise en œuvre
 - Identification des coûts liés à la mise en œuvre des mesures retenues, en vue de les inscrire au budget 2024.

Le projet d'actualisation du plan de mobilité a été accompagné par deux instances :

- Un groupe de travail, composé des personnes suivantes : chef du Dicastère des finances, directeur des Foyers, chefs des Départements administration, finances, technique et urbanisme, cheffe du Service des ressources humaines. Le GT s'est réuni à 4 reprises. Son rôle a été de suivre l'avancée des travaux, de s'assurer de la pertinence et de l'adéquation des contenus développés.
- Un groupe de discussion, composé de 13 représentants de l'administration communale et des foyers et présentant une certaine diversité de profils, qui s'est rencontré lors de 2 ateliers. En constituant ce groupe, l'objectif était de faire émerger les besoins et les contraintes de mobilité en lien avec les différentes situations professionnelles, et de tester l'acceptation des mesures du plan de mobilité.

3 DIAGNOSTIC : PRINCIPAUX RÉSULTATS

Le diagnostic a permis de mettre en évidence les principaux éléments suivants :

- Le bassin de provenance majoritaire des collaborateur·trice·s de l'administration communale et des foyers est le canton de Fribourg, avec nette prédominance locale : un·e collaborateur·trice sur deux habite à Bulle, et 63% habitent dans l'agglomération MOBUL.
- L'offre en transports publics s'est fortement développée depuis 2010 (développement du RER Fribourg et du réseau urbain MOBUL). Dans le périmètre de l'agglomération, le temps de parcours vers le centre de Bulle est de maximum 20-25 minutes en transports publics. A vélo, presque tous les collaborateur·trice·s habitant dans l'agglomération peuvent rejoindre leur lieu de travail en 15 minutes.
- 74% des collaborateur·trice·s ont participé à l'enquête. Les profils des personnes ayant participé sont représentatifs (sexe, âge, administration communale / foyers).
- Les habitudes de déplacement des collaborateur·trice·s pour se rendre au travail ont évolué très positivement depuis 2010 :

- Le recours aux transports individuels motorisés¹ a diminué de près d'un tiers (42% en 2023) ;
- La part des transports publics a triplé (9%) ;
- La marche et le vélo (normal et électrique) sont davantage pratiqués qu'en 2010 et représentent une part équivalente aux transport individuels motorisés.
- Près de 80% des déplacements professionnels effectués ont l'agglomération MOBUL comme destination. Malgré cela, 30% des collaborateur·trice·s effectuent ces déplacements avec des voitures particulières.
- L'enquête montre que les mesures du plan de mobilité sont peu connues des collaborateur·trice·s, voire peu utilisées.
- Le potentiel de report modal encore possible n'a pas été calculé, mais approché de manière qualitative en croisant les données 2010, les évolutions du système de transport et les résultats de l'enquête. Il semble évident qu'un transfert de la voiture vers la mobilité douce et les transports publics reste possible.

4 MESURES DU PLAN DE MOBILITÉ 2024

L'objectif du plan de mobilité en 2023 se concentre sur l'encouragement des alternatives à la voiture individuelle pour les déplacements pendulaires et professionnels.

Plusieurs mesures complémentaires possibles ont été proposées et discutées.

4.1 Déplacements pendulaires

Mesures	Commentaire
Taxe de stationnement (vignette / macaron)	Fr. 60.-/mois ou Fr. 600.-/année civile
Restriction du droit à la vignette / au macaron	Le pendulaire a droit à une vignette uniquement : <ul style="list-style-type: none"> - Si son trajet à pied et/ou en transport public entre le domicile et le lieu de travail dure 30 minutes ou moins et qu'il possède uniquement une correspondance de transport public par heure - Si son trajet à pied et/ou en transport public entre le domicile et le lieu de travail dure plus de 30 minutes
Prime d'écomobilité marche + vélo	200.- / an
Prime d'écomobilité TP MOBUL	50% de l'abonnement, max Fr. 350.-/an
Prime d'écomobilité TP FlexiAbo	50% de l'abonnement, max Fr. 100.-/an
Prime d'écomobilité TP	50% de l'abonnement, max Fr. 500.- / an Condition : être éligible à la vignette et y renoncer
Charte	Adressée à tous les collaborateur·trice·s engagé·e·s pour une durée de 12 mois minimum Signature obligatoire pour obtenir une prime d'écomobilité.
Promotion du vélo	Participation à l'action bike to work.

¹ Voiture particulière et deux-roues motorisés

4.2 Déplacements professionnels

Mesures	Commentaire
Règlement du personnel	Impose de privilégier les transports publics, les véhicules Mobility et les bicyclettes de service pour les déplacements professionnels. L'utilisation d'un véhicule privé est soumise à autorisation préalable par le chef de Département. Pour les déplacements dûment autorisés avec un véhicule privé, indemnité fixée à 0.70 ct / km.
Mobility carsharing (2 véhicules à la gare)	2 abonnements transmissibles, disponibles au DT/DU et Service des curatelles. Véhicules non réservés pour le personnel et donc pas toujours disponibles.
Vélos de service	14 vélos mis à disposition pour les déplacements professionnels (2 au centre d'entretien, 2 aux espaces verts, 4 DT/DU, 2 au service des écoles, 2 aux curatelles, 2 à la police communale, foyers).

4.3 Organisation du travail

Télétravail	Autorisé pour taux d'occupation $\geq 50\%$; max 1 jour pour les cadres
Horaires	Horaires blocs 12 h, Foyers

4.4 Communication

Communication	Canaux : réseau PeopleWeek Contenus : communiquer sur les résultats de l'étude et faire connaître les mesures existantes
---------------	---

4.5 Mesures en suspens

Facilitation de l'achat des billets TP	Création d'un compte entreprise sur le portail CFF « BusinessTravel », permettant que les titres de transport achetés par les collaborateur·trice·s soient directement facturés à l'employeur (suppression des notes de frais).
Covoiturage	Promotion de la plateforme www.frimobility.ch

5 CONCLUSION : POINT D'ATTENTION

Un plan de mobilité est un projet dynamique, dont l'efficacité varie au gré des transformations internes à l'organisation (nombre, profil et provenance des collaborateurs, sites de travail) et d'évolutions contextuelles (accessibilité multimodale des sites, nouvelles solutions de mobilité, nouvelles pratiques). Procéder à une révision régulière est dès lors nécessaire pour ajuster le dispositif de mesures aux changements survenant immanquablement.

Outre ces révisions périodiques, un plan de mobilité requiert également un portage permanent, en particulier pour la mise en place des mesures de communication et de promotion. La mise à disposition de ressources humaines suffisantes, avec un chef de projet désigné, sont donc décisifs pour insuffler au projet le dynamisme nécessaire.